

Cfdt: ASSOCIATIF SANITAIRE Compte rendu

Paris, le 13 mars 2023

CPPNI CCN 51 du 9 mars 2023

Étaient présentes pour les organisations syndicales : la CFDT Boycott des autres OS.

Ordre du jour :

- 1. Prime relative à l'attribution d'une indemnité forfaitaire de risque dans les services de médecine d'urgence
- 2. Règlement intérieur du comité de suivi de la mutuelle frais de santé : présidence et vice-présidence
- 3. Prises en charge des frais des négociateurs
- 4. Données CCN 51 du baromètre emploi 2022
- 5. Questions diverses

Déclaration liminaire de la CFDT

La CFDT n'a pas pour habitude de pratiquer la politique de la chaise vide. Elle pointe à la FEHAP le fait de ne pas tenir ses promesses, notamment celle d'une clause de revoyure spécifique pour les bas salaires, rédigée dans l'accord de revalorisation du point en décembre 2022.

En effet, lors de la dernière CPPNI la seule réponse de la FEHAP est que la seule voie de recours sera la CCUE.

Pas entendable pour la CFDT ainsi que pour les autres OS, un courrier pour dénoncer ce mépris a été fait en intersyndicale.

La CFDT souligne que sa position a toujours été de travailler autour de la table de la BASSMS pour ce qui concerne la CCUE et non pas branche par branche, on ne peut d'ailleurs que faire le constat d'échec des négociations avec la FEHAP.

sante-sociaux.cfdt.fr

Fédération CFDT santé-sociaux

47-49, avenue Simon-Bolivar 75950 Paris Cedex 19 Tél: 01 56 41 52 00 - Fax: 01 42 02 48 08 federation@sante-sociaux.cfdt.fr



En effet les disparités salariales au sein des différentes branches du secteur sont très marquées, notamment en CCN51 qui se retrouve bien en deçà des rémunérations des autres conventions du même secteur avec un niveau record d'infra-SMIC.

La CFDT est dans le vrai, c'est dans le champ de la BASSMS que l'on doit travailler de façon urgente!

Par solidarité avec les autres OS représentatives de la CCN51 qui boycottent la CPPNI de ce jour la CFDT demande le report des points à l'ordre du jour, car la négociation n'est plus paritaire.

La FEHAP répond que la négociation des bas salaires doit se faire avec AXESS. Souligne qu'elle entend la position de la CFDT.

Reporte les différents points à une prochaine séance.

Prochaine CPPNI prévue le 16 mai 2023

Les Négociateurs, Négociatrices